

Certificat de Qualification N° 97 12 1302

Délivré le : **01/08/2016 (valable un an)**

Nom ou dénomination : **ESTAIR**
Adresse : **420 Clos de la Courtine Place Louise michel**
Code postal, ville : **93160 NOISY LE GRAND**
Téléphone : **0156480100**
Télécopie : **0156480101**
E-mail : **contact@estair.fr**
Site internet : **nc**
Forme juridique : **SAS (Sté par Actions Simplifiée)**
Registre du commerce : **335043501 BOBIGNY**
Capital social en € : **124 000**
Apparement : **OTCI Groupe**
N° siren : **335043501**
Code NAF : **7112 B**
Assurance(s) : **QBE Insurance (Europe) Limited**
Chiffre d'affaires Total H.T. pour 2015 en K€ : **880**
Chiffre d'affaires Ingénierie H.T. pour 2015 en K€ : **880**
Effectifs permanents déclarés pour 2016 : **7**
Personne(s) ayant le pouvoir d'engager la structure :
Monsieur LABOUREL HERVE Fonction : **Président**
Monsieur COSTE Jean Michel Fonction : **Directeur**

Qualification(s) attribuée(s) sur la base du référentiel de l'OPQIBI
valable(s) jusqu'au : 01/08/2020
(Sous réserve des contrôles annuels effectués par l'Organisme)

Fondations et structures

1202 Étude de structures béton courantes
1206 Étude de structures bois courantes
1204 Étude de structures métalliques courantes
1209 Étude en restauration d'ouvrages

Courants forts

1405 Étude d'installations électriques courantes
1406 Étude d'installations électriques complexes
1419 Ingénierie en électricité courante

Courants faibles

1416 Étude de systèmes et réseaux courants d'informatique et de communication
1417 Étude de systèmes et réseaux complexes d'informatique et de communication
1421 Ingénierie en courants faibles courants
1422 Ingénierie en courants faibles complexes

Sûreté

1415 Étude de systèmes de sûreté

Incendie

1413 Étude de systèmes courants de sécurité incendie
1305 Étude de systèmes et réseaux d'extinction incendie courants

Installations intérieures de transport et manutention

1501 Étude d'installations de transport de personnes

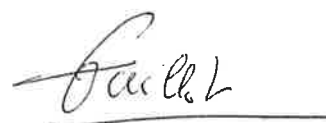
Signature du Responsable

Cachet de l'OPQIBI

Le Président de l'OPQIBI



OPQIBi
L'INGÉNIERIE QUALIFIÉE
104 rue Réaumur
75002 PARIS
☎ 01 55 34 96 30 - 📠 01 42 36 51 90



François Guillot

L'OPQIBI

L'OPQIBI attribue des qualifications aux **prestataires exerçant l'activité d'ingénierie à titre principal ou accessoire**, dans les domaines de la construction, de l'environnement, de l'énergie et des process industriels.

Il qualifie les **structures** (personnes physiques ou morales juridiquement constituées). Il ne qualifie pas les individus.

L'OPQIBI est une entité juridique indépendante à but non lucratif (Association loi de 1901). Depuis le 1^{er} janvier 2009, il est accrédité par le COFRAC (Comité Français d'Accréditation) sur la base de la norme NF X50-091.

CERTIFICATS DÉLIVRÉS

L'OPQIBI délivre deux types de certificats :

- Le **certificat de qualification** est attribué à une structure pérenne et capable de contracter, disposant de moyens (humains, matériels et méthodologiques) et de références.
- Le **certificat de qualification probatoire** est attribué à une structure pérenne et capable de contracter, disposant de moyens (humains, matériels et méthodologiques) mais ne disposant pas encore de références ou en nombre insuffisant.

Ces certificats sont mis à jour et réévalués tous les ans.

SANCTIONS

Toute falsification ou utilisation frauduleuse du certificat entraîne l'application de l'article 5.3.2 « Conditions de retrait » du **Manuel des procédures d'attribution, de contrôle et de renouvellement des qualifications et attestations d'identification** de l'OPQIBI.

Le cas échéant, une action en justice pourra être engagée.

Certificat de Qualification N° 97 12 1302

Délivré le : **01/08/2016 (valable un an)**

Second œuvre

1210 Étude des corps d'état intérieurs de finition

1211 Étude des corps d'état de clos couvert courant

1220 Ingénierie en second œuvre courant

Eclairage

1408 Étude d'éclairagisme intérieur complexe

Fluides

1307 Étude de réseaux de fluides particuliers

1308 Étude de réseaux de gaz combustibles

1309 Étude d'installations sanitaires et d'assainissement courantes

1317 Étude d'installation de fluides médicaux

1310 Étude d'installations sanitaires et d'assainissement complexes

Génie climatique

1312 Étude d'installations courantes de chauffage et de VMC

1314 Étude d'installations frigorifiques et de climatisation courantes

1322 Ingénierie en génie climatique courant

1315 Étude d'installations frigorifiques et de climatisation complexes

VRD

1403 Étude de réseaux extérieurs BT courants

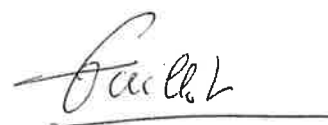
Signature du Responsable

Cachet de l'OPQIBI

Le Président de l'OPQIBI



OPQIBi
L'INGÉNIERIE QUALIFIÉE
104 rue Réaumur
75002 PARIS
☎ 01 55 34 96 30 - 📠 01 42 36 51 90



François Guillot

L'OPQIBI

L'OPQIBI attribue des qualifications aux **prestataires exerçant l'activité d'ingénierie à titre principal ou accessoire**, dans les domaines de la construction, de l'environnement, de l'énergie et des process industriels.

Il qualifie les **structures** (personnes physiques ou morales juridiquement constituées). Il ne qualifie pas les individus.

L'OPQIBI est une entité juridique indépendante à but non lucratif (Association loi de 1901). Depuis le 1^{er} janvier 2009, il est accrédité par le COFRAC (Comité Français d'Accréditation) sur la base de la norme NF X50-091.

CERTIFICATS DÉLIVRÉS

L'OPQIBI délivre deux types de certificats :

- Le **certificat de qualification** est attribué à une structure pérenne et capable de contracter, disposant de moyens (humains, matériels et méthodologiques) et de références.
- Le **certificat de qualification probatoire** est attribué à une structure pérenne et capable de contracter, disposant de moyens (humains, matériels et méthodologiques) mais ne disposant pas encore de références ou en nombre insuffisant.

Ces certificats sont mis à jour et réédités tous les ans.

SANCTIONS

Toute falsification ou utilisation frauduleuse du certificat entraîne l'application de l'article 5.3.2 « Conditions de retrait » du **Manuel des procédures d'attribution, de contrôle et de renouvellement des qualifications et attestations d'identification** de l'OPQIBI.

Le cas échéant, une action en justice pourra être engagée.